



VILLE DE HAGONDANGE
CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE
Année 2026-2027



PARTICIPATION DES FAMILLES

HAGONDANGE	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant
FORMATION MUSICALE SEULE	55.00 €	44.00 €	28.00 €
COURS INDIVIDUEL (instrument ou chant)	215.00 €	165.00 €	110.00 €
FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT (ou atelier instrumental)	270.00 €	209.00 €	138.00 €
COURS INDIVIDUEL SUPPLEMENTAIRE	110.00 €	77.00 €	55.00 €

EXTERIEUR	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant
FORMATION MUSICALE SEULE	84.00 €	72.00 €	54.00 €
COURS INDIVIDUEL (instrument ou chant)	354.00 €	276.00 €	210.00 €
FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT (ou atelier instrumental)	438.00 €	348.00 €	264.00 €
COURS INDIVIDUEL SUPPLEMENTAIRE	180.00 €	144.00 €	108.00 €

ADULTES	HAGONDANGE	EXTERIEUR
FORMATION MUSICALE SEULE	66.00 €	126.00 €
COURS INDIVIDUEL (instrument ou chant)	253.00 €	498.00 €
FORMATION MUSICALE ET UN INSTRUMENT	319.00	624.00 €
COURS INDIVIDUEL SUPPLEMENTAIRE	132.00 €	220.00 €

Participation pour pratique collective seule	30.00 €
Montant de location d'un instrument de musique	136.00 € pour l'année 68.00 € pour la moitié de l'année
Les étudiants majeurs doivent présenter un certificat de scolarité pour pouvoir bénéficier des tarifs enfants	

Exonération pour les membres d'associations musicales locales (l'Avenir et la JMH) pour l'instrument qu'ils y pratiquent et sous condition d'assiduité.	100 % de l'instrument + FM + Ensembles
Réduction du tarif cours de chant pour les membres de la chorale du conservatoire sous condition d'assiduité.	50 % du cours de chant + FM

L'intégration de nouveaux musiciens dans les associations musicales locales est soumise à la décision souveraine de ses dirigeants et régie par leurs règlements.